



le bulletin de la société française des architectes

247 rue saint-jacques 75005 Paris
tél : (33) 1 56 81 10 25 fax : (33) 1 56 81 10 26 contact@sfarchi.org www.sfarchi.org

n°40
juillet 2004

editorial

Le Syndrome de Guadet - suite

Comment gaver les Oies du Capitole

Le Ministère de la Culture poursuit l'opération entreprise il y a déjà 8 ans au sein du Ministère de l'Équipement qui consiste à intégrer de l'enseignement de l'architecture dans les cadres définis par la Ministère de l'Enseignement Supérieur. Cette énième réforme des enseignements de l'architecture, a pour objectif annoncé de s'adapter aux directives européennes en matière d'enseignement supérieur. Nous souhaitons ici comprendre quels sont les intérêts en jeu et interpeller la tutelle de cet enseignement pour qu'elle en pèse bien les conséquences à moyen et long terme.

La réforme, en mettant en place cette une sixième année professionnalisante, accentue l'opposition entre la préparation à l'exercice de la Maîtrise d'œuvre et un enseignement universitaire occupant les premières années. Ce dispositif a deux étages implique qu'on devrait désormais distinguer entre :

- formation à l'architecture,
- et
- formation des architectes.

Il n'y a là rien d'évident : Est-ce la *culture* qui fait l'architecte ? (comme, par exemple, l'historien, le philosophe ou le linguiste) ; est-ce la *pratique* qui fait l'architecte ? (comme par exemple : le médecin, l'avocat ou ... l'architecte)

Il n'y a sans doute pas de vérité sur ce sujet, mais des spécificités locales établies sur les fondements d'une histoire. Ces deux options existent en Europe, en Allemagne, Angleterre, Espagne ou en Italie par exemple. L'une ou l'autre y est mise en œuvre dans les différents pays. Il n'y a pas sur ce sujet particulier d'exigence d'alignement *communautaire* mais bien, au sein de chaque pays, la nécessité d'un choix *politique*, qui engage l'avenir de la cité.

Est-ce bien le cas chez nous ? Pouvons-nous considérer la concomitance d'intérêts particuliers comme l'expression d'un choix politique clair ? dans le débat actuel, plusieurs de ses intérêts s'expriment.

BUREAU 2004

Président Laurent SALOMON
1er Vice-Président Antoine LEYGONIE
Vice Présidents Olivier GAHINET
Luc-Régis GILBERT
Benoît PEAUCELLE
Secrétaire Général Jean-Luc CHASSAIS
Trésorier Jean-Bernard BETHGNIES
Membres Christine ALEXANDRE
Borja HUIDOBRO
Christophe OUHAYOUN

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Christine ALEXANDRE
Jean-Bernard BETHGNIES
Platane BERES
Jean-Marie BRASILLIER
Thierry CAMPAGNA
Jean-Luc CHASSAIS
Cyril FAIVRE-AUBLIN
Philippe FREIMAN
Olivier GAHINET
Fabienne GARRIGUES
Luc-Régis GILBERT
Borja HUIDOBRO
Philippe JONATHAN
Laurence KIMMEL
Frédéric LEFEVRE
Antoine LEYGONIE
Alexandre MANEVAL
Steven MELEMIS
Bénédicte NÉBOT
Christophe OUHAYOUN
Benoît PEAUCELLE
Michel RETBI
Jean-Claude RIGUET
Laurent SALOMON
Philippe VIGNAUD

SOMMAIRE

VIE PROFESSIONNELLE p. 4

VIE DE LA SFA p. 7

1. D'une part on trouve les intérêts portés par l'institution, qui prône une diversité des champs de pratique de l'architecture :
 - au service de l'état et des collectivités territoriales,
 - dans la maîtrise d'ouvrage publique ou privée,
 - au sein des entreprises de construction ;

Mais il y a une lourde erreur d'analyse à penser qu'on peut se contenter, dans ces nouvelles responsabilités, d'intervenants ne disposant que d'une culture architecturale et non d'un METIER d'architecte.

2. D'autre part on trouve les intérêts des organisations professionnelles qui, à défaut de s'être senties concernées depuis 15 ans par les orientations des écoles d'architecture vers toujours plus d'*universitarité*, viennent maintenant se plaindre des conséquences que ces orientations auraient eu, de leur point de vue, sur la formation ;

Ces organisations pensent en fait que les lacunes de la formation viennent d'un manque au sein des écoles : elles sont plutôt la conséquence d'un trop-plein sur lequel nous allons revenir. Elles pensent aussi que la profession aurait en cas de besoin les moyens d'y remédier seule.

3. Enfin, on trouve les intérêts d'une partie des enseignants, devenus majoritaires au sein des écoles, aspirant désormais à plier les logiques d'enseignement de l'architecture à leur vision d'un enseignement sans finalité professionnelle.

Là, il n'y a aucune erreur d'analyse : ces enseignants sont à terme les vrais bénéficiaires de l'évolution en cours, qui conduit, implicitement ou pas, à la disparition des architectes professionnels du sein du corps enseignant, même si, circonstanciellement, ce mouvement a pu être temporairement endigué.

Cette réforme entérine, pérennise un système d'enseignement qui marque sa préférence pour une forme de culture plutôt que pour des savoirs qualifiants. Ainsi l'Etat semble obtempérer aux exigences d'un lobby d'enseignants qui n'a JAMAIS donné le moindre gage de la pertinence ou de l'efficacité de ses thèses, sans être porteur d'un projet politique clair pour accompagner la transformation de la Cité.

L'ordre des architectes et les syndicats, en prenant des positions si *naïves* sur les questions d'enseignement, affichent des préoccupations corporatistes qui nuisent à leur intérêt même, qui serait d'exiger une formation propre à *qualifier* les étudiants au moins autant qu'à les *cultiver*.

Dans ce contexte, ce sont les enseignants les plus intéressés par ce type d'évolution de leur travail qui tirent le mieux leur épingle du jeu.

Quant aux étudiants, dans la plus pure tradition nationale, ils refusent par principe de se livrer à un quelconque

arbitrage d'instances professionnelles pour la prise en charge de leur avenir. Mais ils ne sont pas dans une situation leur permettant de peser sur le débat.

Nous avons pris acte d'une nécessité communautaire de calibrer les formations de l'enseignement supérieur en équivalence de licence, maîtrise et doctorat. Nous sommes aussi conscients du manque avéré de maîtrise des problématiques de mise en œuvre à l'issue de la formation actuelle.

Cependant nous voulons formuler ici quelques hypothèses que nous considérons être plus proches de la réalité que celles que nous avons entendues énoncer

jusqu'ici :

- depuis 35 ans, la question de la pluridisciplinarité qui traverse l'enseignement de l'architecture a provoqué une inflation des disciplines enseignées, justifiée par des revendications à la fois culturelles et sociales parfois légitimes ;
- face à cela, la tutelle s'est gardée pendant les 20 premières années d'arbitrer sur la légitimité des orientations déduites par les uns et les autres de ces revendications ;
- depuis ces derniers 15 ans, la direction des enseignements est peu ou prou l'otage de ce qui est devenu une majorité d'enseignants au sein des écoles, oeuvrant dans des disciplines dont la pertinence et la nécessité n'ont fait l'objet d'aucune évaluation sérieuse *avant* leurs mises en place, voire ... depuis.

Le résultat de ces opérations successives de restructuration, c'est un enseignement :

- saturé par trop d'heures de cours si on le compare à n'importe quelle autre formation de l'enseignement supérieur,
- instituant un système prolongeant une situation *scolaire* assez loin d'ambitions affichées comme *universitaires* ;
- niant la part d'auto formation nécessaire aux étudiants pour se construire comme personnes sociales, au-delà des enseignements dispensés ;
- sans hiérarchie dans la distribution des différentes disciplines : en fonction des écoles et des personnalités, les poids horaires des sciences humaines, des sciences de la construction et des pratiques de projet sont déterminés par des intérêts internes, habillés par un programme de façade, le tout échappant globalement à la tutelle.

Les règlements de compte entre champs disciplinaires se font :

- au détriment de la cohérence des enseignements que personne ne veut assumer ;
- au détriment de la construction de la personnalité des étudiants qui pourtant, vu leurs responsabilités ultérieures, ont besoin d'une vraie détermination sociale, bien au-delà du contenu des enseignements.

Dans ce contexte, le soi-disant déficit de compétence des jeunes architectes relève surtout de l'impossibilité de synthétiser leurs connaissances à laquelle l'enseignement les accule.

Dès lors que l'objectif de l'enseignement n'est plus de *former des architectes* mais qu'il est de dispenser une large *culture de l'architecture*, dès lors que l'acquisition des connaissances n'est plus finalisée, tendue vers la formation d'acteurs de la transformation du réel, il n'y a plus d'arguments explicites permettant de valider les contenus. On peut verser dans une surenchère d'informations sans finalité avérée, où chaque nouvelle idée en vaut une autre, et vient s'ajouter aux précédentes au gré des embauches ... d'enseignants. C'est malheureusement dans cette direction que nous allons aujourd'hui.

Il doit être clair pour chacun que les excès actuellement à l'œuvre ne se résorberont pas par des enseignements complémentaires dits *professionnalisant*, implicitement dissociés, et qui ne feront qu'aggraver la situation. On ne répare pas en un ou deux ans de formation spécialisée à la *capacité à exercer la maîtrise d'œuvre* les dégâts engendrés dans les cinq années qui précèdent par ce qui ne prétend devenir désormais qu'une formation à *l'architecture*.

Ces problèmes de formation resteront entiers tant qu'on n'en affrontera pas les causes profondes.

Au-delà de cette impuissance, il y a aussi en jeu une spécificité française de l'Architecture. Ici, comme en Espagne, et à la différence de l'Italie, on considère l'architecte comme un transformateur du réel, et pas seulement comme le détenteur d'une culture spécifique. Ici, l'apport de l'architecte est au moins autant lié à sa culture de la transformation qu'à sa culture architecturale, historique ou philologique. Et quel devient l'intérêt de mettre des architectes partout s'ils ne sont pas instruits de ces pratiques mais seulement de culture, comme finalement n'importe quel agent administratif spécialisé peut l'être.

Etre instruit d'une culture sans conscience de tous les enjeux induits et sans expérience concrète de toutes les difficultés inhérentes aux opérations de transformation, c'est une position qui peut s'avérer bien inconséquente. Que vont donc nous apporter ces architectes d'un nouveau type, autres ingénieurs culturels installés au sein de ces nouveaux secteurs pour leur activité, spécialisés encore dans l'appréciation des projets des autres, et qui n'en auraient eux-mêmes qu'une expérience scolaire ? Comment échappera-t-on à terme à une situation à *l'italienne* :

- bénéficiant à terme aux tenants de la conservation à tout prix ;
- confortant nos institutions dans leur propension à tout muséifier ;
- encourageant les entomologistes de tous poils qui épinglent les restes du passé sur leurs grands livres morts et n'offrent en compensation, et en gage de leur ouverture sur l'avenir, que l'alternative du spectaculaire,

ce grand pourvoyeur d'exceptions « artistiques » qui sont le matériau de leurs collections futures.

D'ailleurs, avant même la réforme de l'accès à la maîtrise d'œuvre, avant même la réforme L-M-D, la chose est déjà à l'œuvre. Preuve en est cette tendance au *tout artistique*, au *tout créatif* qui inonde jusqu'à l'écœurement la scène architecturale actuelle, dépourvue de toute référence au *social*, c'est à dire à la culture vivante, mais totalement dépendante de la société du Spectacle.

On brandit l'Europe et on oublie de s'occuper de son pied d'immeuble, on se laisse aller à un corporatisme d'un autre âge et on abandonne les écoles, on bétonne

ses plans de carrière d'enseignant et on se moque des rêves des étudiants, on imagine de nouveaux architectes, toujours plus loin de la réalisation, de la transformation du réel, toujours plus riches en discours et plus pauvres en substance et on y voit, en plus, une forme de progrès. Quels que soient les sujets, pour la politique du pire, l'Europe a bon dos.

Cette mutation de notre discipline hors du réel et hors du social, a coïncidé avec le transfert de l'Architecture au Ministère de la Culture, transfert inopiné que nous pensions sans conséquences concrètes sur la production architecturale. Rappelez-vous les analyses d'alors : nous serons une grande Direction à gros budget dans un petit Ministère, ce qui est mieux que d'être une minuscule Direction à petit budget dans un grand Ministère. Oh ! les petites analyses mesquines et à courtes vues. Qui a pensé alors que cela faciliterait l'enterrement du logement social, le retour des architectures de façades, la re-séparation de l'architectural et de l'urbain : aux ingénieurs des ponts et Chaussées l'aménagement du territoire, aux architectes le *décor* de la ville, re-bonjour les années soixante !!

Devant l'inconséquence des uns, la désespérance des autres et le carriérisme de certains, plus que jamais nous devons rester vigilants et débattre, argumenter, nous battre pour ce qui nous semble toujours utile : l'architecture ; nous battre pour ce qui nous semble juste : qu'elle soit accessible à tous.

Laurent Salomon
Président de la Société Française des Architectes

VIE PROFESSIONNELLE

Les Règles de passation des marchés de maîtrise d'œuvre, un exemple d'application du Droit Européen Benoît Peaucelle

Cet article a été publié dans Le Moniteur du 28 mai 2004 (page 464), en réponse à un article particulièrement partial et violent de Maître Cossalter parue dans Le Moniteur du 7 mai, intitulé «les règles de passation des marchés de maîtrise d'œuvre à la Française sont-elles légales».

L'auteur y soutenait que le droit européen n'admettant aucune spécificité pour la maîtrise d'Oeuvre, il convenait de «supprimer l'article 74 du Code des Marchés publics et de soumettre les marchés de maîtrise d'Oeuvre aux règles habituelles de passation des marchés publics».

Le Moniteur du 7 mai 2004 publie un « point de vue » de Maître Cossalter qui aboutit à la conclusion que les dispositions françaises, et en particulier les concours, les marchés négociés, l'article 74 du code des Marchés Publics, les marchés conclus à la suite de plusieurs marchés de définition, sont contraires au Droit Européen. Pour ce faire, Maître Cossalter fonde son analyse sur son interprétation de la Directive « services » 92/50/CEE du 18 juin 1992. Il n'est pas certain qu'il est raison. Si cela était le cas, d'autres que lui peut être s'en seraient aperçu. Je ne répondrai pas aux arguments avancés par rapport à cette Directive puisque celle-ci a été abrogée par l'article 82 de la Directive 2004/18/CEE du 31 mars publiée au Journal Officiel de la Communauté Européenne du 30 avril 2004.

Je veux donc informer Maître Cossalter, qui semble ignorer ce fait, de quelques dispositions qui vont à l'encontre de ce qu'il écrit et qui prouvent au contraire que les marchés négociés de maîtrise d'œuvre à la française étaient en avance sur l'évolution du Droit Européen. À la page 20 du même numéro du Moniteur, Henri Stoff note d'ailleurs que le nouveau code des Marchés Publics est une révolution culturelle, grâce à la plus grande place laissée à la négociation et que celui-ci «paraît s'inscrire dans le prolongement directe de la volonté du législateur européen». La SFA partage l'avis de Monsieur Stoff.

Un argument de Maître Cossalter est que le Droit Européen ne fait pas référence à la notion de maîtrise d'œuvre. Il ignore probablement que le Droit Européen est fondé sur le principe de subsidiarité. En l'occurrence, nos professions sont organisées différemment en Europe. La notion de maîtrise d'œuvre conjointe ou solidaire est typiquement française. Dans certains pays, il s'agit de marchés d'architecture. Dans d'autres ce sont des prestations de services d'ingénierie. La maîtrise d'œuvre est une notion française née dans le compagnonnage du Moyen-Age. Le mot «architecte» apparaît pour la première fois, en français, chez Rabelais. Je crois savoir que des différences analogues existent dans les métiers du Droit. Il est donc logique que le Droit Européen n'impose pas un modèle. La nouvelle Directive fait preuve en maints endroits du respect de ce principe de subsidiarité :

- § 9 du préambule : «la décision relative à une passation séparée ou conjointe du marché doit se fonder sur des critères qualitatifs et économiques qui peuvent être définis par les législations nationales».
- § 16 du préambule «Afin de tenir compte des diversités

existant dont les Etats membres, il convient de laisser à ces derniers le choix de prévoir la possibilité pour les pouvoirs adjudicateurs de recourir à des accords-cadres , à des enchères électroniques et au dialogue compétitif tels que définis et réglementés par la présente directive“

- § 47 du préambule : “Dans le cadre des marchés publics de services, les critères d'attribution ne doivent pas affecter l'application de dispositions nationales relatives à la rémunération de certains services, tels que, par exemple les prestations des architectes, des ingénieurs...”

La Directive européenne ne parle pas de maîtrise d'œuvre, mais elle reconnaît la spécificité de l'Architecture et de l'Ingénierie et même les barèmes de rémunération conservés dans certains pays.

Je veux encore informer Maître Cossalter des faits suivants :

- À l'article 1-11-c : “Le dialogue compétitif est une procédure, à laquelle tout opérateur économique peut demander de participer et dans laquelle le pouvoir adjudicateur conduit à un dialogue avec les candidats admis à cette procédure, en vue de développer une ou plusieurs solutions aptes à répondre à ses besoins et sur la base de laquelle ou desquelles les candidats sélectionnés seront invités à remettre une offre”.

Contrairement aux affirmations de Maître Cossalter, les marchés de définition français étaient donc précurseurs.

- À l'article 1-11-e : “Les concours sont les procédures qui permettent au pouvoir adjudicateur d'acquérir, principalement dans le domaine de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, de l'architecture et de l'ingénierie ou des traitements de données, un plan ou un projet qui est choisi par un jury après mise en concurrence avec ou sans attribution de primes”.

Contrairement aux dires de Maître Cossalter, le législateur européen juge donc que le concours est adapté à ce qu'on appelle en France « la maîtrise d'œuvre ».

- À l'article 28, la directive autorise les procédures ouvertes ou restreintes à tous les marchés de service, sans dire que cela soit obligatoire car il est dit plus loin :

- À l'article 29-1 : "Lorsqu'un marché est particulièrement complexe, les Etats membres peuvent prévoir que le pouvoir adjudicateur, dans la mesure où il estime que le recours à la procédure ouverte ou restreinte ne permettra pas d'attribuer le marché, puisse recourir au dialogue compétitif conformément au présent article".

Signalons qu'un marché particulièrement complexe est défini à l'article 1-11-c "Lorsque le pouvoir adjudicateur n'est objectivement pas en mesure de définir conformément à l'article 23 paragraphes 3 points b), c) et d), les moyens techniques pouvant répondre à ses besoins ou ses objectifs".

L'article 23 impose en effet la définition des spécifications techniques en termes de performance ou d'exigences fonctionnelles, impossibles à définir pour les marchés d'architecture et d'ingénierie.

Ne s'agit-il pas des marchés de définitions à la française ?.

- À l'article 30, il est précisé que les marchés négociés peuvent notamment être passés « dans le domaine des services, notamment au sens de la catégorie 6 de l'annexe II-A, et pour des prestations intellectuelles, telles que la conception d'ouvrage, dans la mesure où la nature de la prestation à fournir est telle que les spécifications du marché par la sélection de la meilleure offre, conformément aux règles régissant la procédure ouverte ou la procédure restreinte ».

Le législateur européen admet donc que le marché négocié peut être la procédure normale de passation d'un marché de maîtrise d'œuvre.

Enfin, les articles 66 et 74 précisent les règles d'organisation des concours, pour lesquels l'anonymat est conservé, mais en permettant (article 74-5) au jury de questionner les candidats. Le jury peut disposer d'une autonomie de décision ou d'avis – (art. 74-1).

En conclusion, cette directive prévoit des méthodes de passation des marchés bien plus nombreuses et souples que les trois procédures (restreinte, ouverte, négociée) connues par Maître Cossalter. La nouveauté est que les marchés négociés ou de dialogue compétitif peuvent être retenus pour des marchés de services les plus divers et non plus seulement pour les marchés de maîtrise d'œuvre, et ce dans un esprit de respect du principe de subsidiarité. Les marchés de maîtrise d'œuvre à la française apparaissent comme précurseurs du droit européen instauré par la directive C-18 du 31/03/03.

Maître Cossalter est libre de ses opinions, même si je les juge partiales. Mais il est particulièrement piquant que le Moniteur des Travaux Publics fasse appel à l'expertise d'un juriste qui appuie son argumentation sur la Directive de 1992, abrogée depuis le 31 mars 2004.

Nul n'est censé ignorer la loi...

Benoît Peaucelle
Vice-Président de la Société Française des Architectes

Paris, le 11, mai 2004

“A propos du livre blanc : exercer notre métier dans un monde qui devrait être nôtre“

Paul Chemetov

“L’architecture, le plus incompris et le plus oublié des arts d’aujourd’hui est peut-être aussi le plus mystérieux et le plus nourri d’idées“

C’est à Guy de Maupassant que les trois signataires du Livre Blanc des Architectes avaient confié par cet exergue le soin de donner quelque lustre intellectuel, artistique, idéologique à leur initiative. Maupassant fut un écrivain d’une grande férocité dans la description des travers de la petite bourgeoisie, de la paysannerie et de l’arrivisme social, mais aussi l’un des signataires de la pétition contre la Tour Eiffel.

Rappelons en quelques phrases « (les signataires) protestent au nom du goût français méconnu, au nom de l’art et de l’histoire française menacés, contre l’érection en plein cœur de notre capitale, de l’inutile et monstrueuse Tour Eiffel » ; ils poursuivaient leur diatribe en dénonçant « les mercantiles imaginations d’un constructeur de machines ».

A lire la première phrase du Livre Blanc « la profession des architectes est confrontée à un ensemble de dérives qui font courir à la qualité du cadre de vie des français, des risques qu’elle se doit de dénoncer », on se demande si elle date du XIX^e siècle finissant ou du XXI^e commençant !

Et quelques lignes plus loin pointe le bout de l’oreille. « Le développement durable est assuré par les architectes non comme une contrainte, mais au contraire comme une opportunité (*sic*) pour consacrer (Dieu soit loué nous voilà consacrés...) la reconnaissance de leur mission ».

Tout ceci n’est peut-être que littérature. Mais il est grave dans les mutations sociales, géographiques, humaines, techniques, économiques, que nous vivons, de ne pas mieux formuler ce que nous sommes, ce que nous espérons, de ne pas comprendre, en fin de compte, le monde que nous prétendons transformer et que de fait nous transformons même dans les lits de Procuste que la « profession des architectes », comme le disent joliment les signataires du Livre Blanc, contribue à édifier.

Au lendemain d’un siècle qui consacra le talent de deux entrepreneurs-architectes, Perret et Prouvé, virtuoses de la conception-construction, dont l’un fut tout de même président d’un Ordre dont il violait quotidiennement (et heureusement) le code de déontologie, il est singulier de voir que le Livre Blanc n’exprime que le point de vue corporatiste d’une profession incapable d’analyser la raison des maux dont elle souffre ou dit souffrir.

Mais toute cette agitation n’était-elle que le prélude aux élections ordinaires ?

En Ile-de-France, sur 9.000 architectes 22% de votants. La liste de Mouvement, si elle a gagné la majorité des voix et

des sièges, n’a recueilli que la majorité de cette minorité. Les conseillers ordinaires de l’Ile-de-France, qui regroupe le tiers les architectes français, vont participer à l’élection d’un Conseil National pour laquelle leur voix ne vaudra pas plus que celles de délégués régionaux, qui représentent trois ou quatre fois moins d’inscrits à l’Ordre. Comment croire à la représentativité d’une institution pour laquelle certaines régions valent plus que d’autres au regard du nombre des architectes qui y exercent ?

Mais revenons au Livre Blanc. Il se conclut par ces mots « les organisations professionnelles entendent, au travers de cet ouvrage, poser les problèmes avec clarté et proposer des solutions. Elles sont multiples. Conjointes, ces mesures permettraient de mettre l’architecte à la hauteur des enjeux européens et mondiaux et surtout de la placer au cœur du débat sur la société urbaine. Que désormais le dialogue s’engage. Rien n’est pire que la passivité et la résignation. Si ce Livre Blanc contribue à élever l’architecture au niveau du grand débat national et citoyen qu’elle mérite, il aura rempli sa fonction ».

Par delà le côté prudhommesque de cette péroraison, la question est bien là. Mais pour engager le débat souhaité, le dernier bulletin de la SFA, l’édito de Laurent Salomon et le décryptage minutieux de la directive 2004/18CE par Benoît Peaucelle, fourniraient une base de travail convenable aux trois mousquetaires qui ont co-signés le Livre Blanc. Les cinq propositions d’actions de la SFA s’adressent à l’Ordre comme aux Syndicats.

Cinq propositions, c’est six fois plus efficace que les trente du Livre Blanc ; ça peut se compter sur les doigts d’une seule main, et il n’est pas nécessaire de faire des nœuds à sa cravate (pour ceux et celles qui en porteraient), à son mouchoir (*idem*) pour faire le compte d’autant de revendications parcellaires.

Et puisque les auteurs du Livre Blanc cherchent des repères intellectuels pour fonder la légitimité de leur placet, nous leur conseillons d’urgence la lecture du dernier numéro d’*Esprit*, (mars/avril 2004, 344 pages, 17 €) « la ville à trois vitesses, centrifugation, relégation, périurbanisation ».

Ainsi le débat sur la société urbaine serait-il fondé sur une analyse peu contestable.

Les sous-titres de la première page pointent les questions auxquelles il nous faut répondre. « La France urbaine après la politique de la ville ; la mondialisation et l’avenir des métropoles, l’Europe ; la démocratie et la civilisation urbaine ». Voilà dressé le cadre de notre travail si nous entendons exercer notre métier dans un monde qui devrait être nôtre.

CARNET

Hommage à François Lombard

par Christine Alexandre

François Lombard est né à Toulouse en 1938, architecte DESA, il avait aussi une formation d'ingénieur (Ecole centrale des Arts et Manufactures 1960) et Américaine (Master of sciences de l'université de Berkeley en Californie 1962).

Conseiller Technique de la Direction de l'Architecture de (1968 à 1970), il a développé la méthodologie sur la programmation architecturale et le processus opérationnel pour la réalisation des constructions publiques, qu'il a appliquée par la suite aux grands projets : du Centre Georges Pompidou (1970 – 1977), de l'Arche de la Défense (1981 – 1984), de la Bibliothèque d'Alexandrie (1989 – 1991) dont il a été architecte conseil. Elle a servi de référence pour la loi sur l'architecture en 1977, et la mise en place de la Mission Interministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques dont il fut consultant.

Il a appliqué cette méthodologie comme Maître d'œuvre à sa propre conception des nombreux bâtiments publics, réalisés à la suite de concours en France et à l'Étranger.

Enseignant à l'école spéciale d'architecture, au DESS de Paris XII et Président des diplômés de l'INSA de Strasbourg, il a été conseillé de l'UNESCO pour les projets culturels et délégué de l'UIA pour les concours internationaux d'architecture.

Il a été membres de la Société Française des Architectes depuis 1985. Pendant 15 ans il a animé avec Alain Grandjean le cours de la programmation de la SFA, ayant contribué à la création de l'IPAA il a ensuite représenté celle-ci au sein du conseil d'administration de l'IPAA pendant ces dix dernières années.

Au delà de la maîtrise d'œuvre, sa passion a été de sensibiliser, former, favoriser l'acquisition de méthodes et relancer inlassablement le débat et la réflexion avec les professionnels et les étudiants autour des enjeux de la programmation architecturale et urbaine.

Les métiers de la programmation aujourd'hui reconnus par tous les professionnels de l'aménagement de notre cadre de vie, n'existerait pas sans l'implication de ce brillant praticien, auquel nous rendons hommage.

François Lombard est décédé le 11 mai 2004.

Hommage à Jacques Allégret

par Christine Alexandre

Jacques Allégret né le 5 août 1930 nous a quitté le 14 mai dernier. Sociologue, urbaniste, programmateur Jacques Allégret a été avec François Lombard un pionnier de la programmation architecturale et urbaine. Sa trajectoire professionnelle a été aussi brillante que variée.

Trajectoire :

Urbaniste libéral (1954), Directeur de la COPEF (Coopérative d'Etudes Foncières) (1956), fondateur de l'AUA (Atelier d'Urbanisme et d'Architecture) (1959), directeur de la revue « FORUM » (1962-65), enseignant-chercheur à l'Université Laval (Québec), à l'Institut de l'Environnement, à l'Ecole Spéciale d'Architecture, à l'Ecole Spéciale des Travaux Publics, à l'Ecole Nationale des Travaux Publics de l'Etat, à l'Ecole d'Architecture de Paris-Villemin ; co-fondateur du CEAA « Programmation et Maîtrise d'Ouvrage Publique » (1983-devenu DESS en 2001), commissaire de l'exposition et du colloque UNESCO « Enseignements de l'architecture : Lieux et Pratiques » (1986), fondateur de la Conférence des Présidents des Ecoles d'Architecture (1988)

Jacques Allégret a été, pendant 10 ans, l'animateur et l'inspirateur du comité scientifique de l'Institut de Programmation en Architecture et Aménagement, et à ce titre, il a été le porte-drapeau de tous ces projets, de dizaines de publications, de colloques et de débats. Pendant ces 10 années, il a attiré et fait travailler d'innombrables bénévoles, de tous horizons : étudiants, professionnels, maîtres d'ouvrages, chercheurs.... C'est dire la reconnaissance que nous lui portons et la trace profonde qu'il laissera en nous. Nous lui rendons hommage et formons le vœux de progresser sur les voies qu'il nous a ouvertes.

Journée Annuelle de la SFA par Luc-Régis Gilbert

La "Journée Annuelle " organisée par la SFA, le 21 juin dernier, à l'occasion de la Fête de la Musique, et dédiée à Auguste Perret, n'a pas manqué d'attirer bon nombre de nos membres. Elle répond à l'une de ses vocations premières, plus nécessaire au jour du "portable" où l'on se connaît moins, celle de l'amitié sereine, confraternelle, toutes générations confondues.

C'est au "Bar des deux Théâtres" qu'elle débute. Croissant-crème de retrouvailles, et distribution d'une plaquette SFA, avec dessin en frontispice, le portrait de Maître Auguste au travail, illustrant le programme des visites.

Michel Jantzen, ancien architecte en Chef des M.H., en charge du Théâtre des Champs Elysées, attend dans le vestibule-atrium, aux premières marches de l'escalier d'honneur, notre groupe des *trente* architectes venus l'écouter.

Sa présentation du monument *moderne*, premier classé à ce titre en 1957, est d'autant plus intéressante qu'il en a dirigé la restauration dans les années 87, et qu'il continue à en assurer certaines missions, pour aménagements et entretien que la conformité ou l'usure exigent.

Son introduction rappelle l'histoire, bien différente de celle de l'Opéra Garnier.

D'abord, le choix définitif du site, après celui des Champs-Elysées, qui lui vaut son appellation d'origine. Puis succession de projets, par Bouvard, Van de Velde, Perret..., en navettes entre les architectes et la Ville de Paris, d'une part, et en recherches multiples d'autre part : celle d'un parti complexe de distribution pour trois salles (2000, 1200, 800 places) ; celle d'une structure sur radier, en terrain aquifère argileux ; celle d'une visibilité libérée de tout point porteur et d'une acoustique répondant à toutes formations musicales, sans transmission d'une salle à l'autre ; celle d'une décoration intérieure et extérieure, d'inspiration lyrique mais de style contemporain, avec Maurice Denis, et Vuillart, Bonnard et Bourdelle... ; celle enfin d'un confort des fauteuils (M. Janselme), et surtout d'un éclairage à l'électricité ultra-moderne et autonome, avec ampoules de 40 KW, en vasques de verre Lalique, spécialement coulées (Baguès) !...

Suit la découverte des lieux. Les parcours s'accompagnent de tapis et garde-corps en ferronneries, tout d'élégant dessin. La grande salle, plan circulaire de 27,50 mètres, respire ; elle dissimule discrètement derrière les balcons en porte-à-faux ses quatre piles, que l'on retrouve à la naissance de la coupole suspendue ; elle reçoit sa lumière diaphane d'une grande verrière translucide, fleur pastel rayonnante de 16 mètre de diamètre, prolongée au pourtour par les 8 allégories peintes par Maurice Denis : *Danse, Symphonie, Opéra, Drame lyrique, Orchestre, Choeur, Orgue et Sonate...*

Enfin, la scène ne manque pas d'impressionner : boîte de 25 mètres de large, 18,5 mètres de profondeur, et seulement

45 mètres de hauteur ! Machine immense à sublimer, par les savants artifices du décor et des éclairages, les talents, les souffrances et l'âme si fragile des artistes. Que d'effort, d'émotion, de trac, avant et dès la levée de rideau ! Réussir d'un souffle à franchir ce fatidique cadre de scène, et d'un frisson à bouleverser la salle : quel défi ! 1913 coup d'envoi pour l'inauguration ! le Sacre du Printemps ! Strawinsky, Diaguilev, Nijinsky... Et, en passant par Debussy, Fauré, d'Indy, Satie, Milhaud, Messiaen, Varèse ou Cocteau... jusqu'aux Noces de Figaro de ce soir, outre les *Intermittents* : quelle promotion musicale ferra le Tout-Paris et bien au delà hurler, pleurer, applaudir !...

Oh ! Théâtre, de création en création, tu vis en combattant. Mais dans ce monde qui est le tien, et aussi un peu le nôtre, les lendemains sont-ils jamais garantis ?

Autre défi, autre polémique : nous montons par siphon en sous-sol, jusqu'au restaurant sur le toit : atmosphère, atmosphère..., de luxe quelque peu sophistiqué ! Le panorama, sur fil de la Seine, cette fois, certes est très beau. Mais à la nourriture céleste nous préférons celle souterraine de l'Italien *Findi*, à deux pas de là, arrosée d'un Valpolicella de robe soutenue et d'un ristretto bienvenu, sur la douce.

Le 51-55 rue Raynouard est à la une de l'après-midi. Jean-Marie Valentin nous accueille à l'agence. Etude-Recherche-Architecturale, qui succède à l'agence Perret. Il fait observer que l'incitation au travail en ces lieux est bénéfique : escalier majestueux pour y descendre en sous-sol, grande hauteur sous plafond, cloisonnements initiaux supprimés, larges baies ouvertes sur les arbres. Il est ô combien émouvant de penser que tant d'oeuvres architecturales, nées à la table et issues de cette antre, transmettent encore activement et pour longtemps, tant à l'égard des usagers qu'à l'égard des professionnels du bâtiment, le message, recherché par l'Auteur, de qualité architecturale et urbaine, de technique, d'ordre, de bonheur...

Jean-Claude Riguet, notre ancien Secrétaire Général, devenu Secrétaire Mondial de l'UIA nous accueille à l'appartement, occupé par le siège de la section française de l'Union. Un ascenseur, père des nacelles vitrées extérieures, nous propulse en altitude jusqu'à lui, à l'avant dernier étage de l'immeuble, pour un regard au balcon, un vertige sur Paris et le Monde. Dans le prestigieux salon qui sent bon le bois, en pointe et aux vues traversantes, nous sommes invités à la préparation du prochain Congrès d'Istanbul, comme inspirés pour prendre part à l'un des grands projets du Maître.

Retour à la rue Saint-Jacques. La soirée s'ouvre avec trois témoins, anciens élèves de l'atelier Perret. Ils ont bien voulu prendre la parole et répondre au voeu de tous ceux qui durant la journée avaient certes pu voir, mais qui attendaient d'entendre ce fameux message.

Ayant bien connu Auguste Perret, ils apportent un témoignage vivant de son caractère, de sa sensibilité et de

sa force créatrice, à travers son oeuvre et son enseignement.

Roland Schweitzer évoque plus particulièrement son souvenir de l'atelier : la sévérité du Patron à l'égard des étudiants médiocres, mais en revanche tout l'intérêt qu'il prenait aux dessins des plus assidus, pour les encourager au travail. Marion Tournon-Branly parle, avec gravité et conviction, de ses qualités humaines et de sa dimension professionnelle, mettant en évidence, à l'agence et au chantier comme à l'Ecole, la rigueur de son Art et sa maîtrise de la Technique. Simon-Paul ISRAËL, tente de montrer, à l'appui d'un dialogue en vidéo avec Jacques Courbon, les prolongements de son esprit de recherche, toujours en quête des limites que la matière autorise, béton armé, en l'occurrence.

Chacun selon sa personnalité fait reprendre conscience du digne rang d'Auguste Perret dans l'histoire de l'Architecture Française.

Pour la défense efficace des intérêts de la SFA qu'ils ont prise l'un comme l'autre en situation de nécessité, le Président Laurent Salomon rend hommage à Raphaël Hacquin, ancien sous-directeur des métiers et de la promotion de l'architecture et du patrimoine, à la DAPA, ainsi qu'à Jacques Cabanieu, secrétaire général de la MIQCP, en leur remettant la distinction de "Membre d'Honneur de la SFA".

Michel Marot, ancien Président de la SFA, rend hommage posthume quant à lui à l'un de ses prédécesseurs, Louis-Georges Noviant, Président de la SFA en 1970-71 et 72 et par ailleurs, Architecte Conseil du Ministère de l'Urbanisme et du Logement, Membre de l'Académie d'Architecture, Architecte en Chef des B.C.P.N., Professeur Chef d'Atelier à l'Ecole d'Architecture de Paris-la-Seine.

Une exposition de ses oeuvres qu'il appelle "la partie cachée de l'iceberg" couvre les murs de la SFA : c'est l'occasion du vernissage qui lui permet de présenter cet hommage à Huguette, épouse de Louis-Georges Noviant, surnommé Bob, à sa fille, à ses fils et à ses petits enfants. Une homogénéité ressort de sa personnalité, en force créative, originalité, sens de l'espace, subtilité de couleurs ; une diversité d'expression s'affirme à travers les années et les procédés, huile, aquarelle, gravure, croquis, caricature... sans omettre la sculpture.

A suivre, pour la nuit... la fête de la musique !

Grand merci à Elisabeth Kandel-Fron, chargée de la communication et organisatrice de la journée SFA et Cécile Bouhours, pour leurs larges contributions à cette journée.

Grande médaille d'argent de l'Académie d'Architecture, remise à Sébastien Marot pour la revue *Le Visiteur* Luc-Régis Gilbert

L'Académie d'Architecture, lors de sa séance solennelle de remise des prix et récompenses, qui s'est tenue le mardi 22 juin 2004 comme chaque année au musée national des Arts et Traditions populaires, a admis à son Palmarès Sébastien Marot, en lui remettant la Grande Médaille d'Argent pour l'Analyse Architecturale, au titre de rédacteur.

Cette distinction relève de la Fondation Académie d'Architecture 1985, le rapporteur étant Monsieur Guy Desgrandchamps, qui le présente en ces termes :

«Dans l'éditorial du premier numéro de la revue Le Visiteur, paru à l'automne 1995, Sébastien Marot s'exprime en ces termes :

«Notre intention centrale est de livrer effectivement une critique des situations qui sont produites et transformées par les opérations contemporaines d'architecture, d'urbanisme, d'équipement, de paysage et d'aménagement, (...). Une critique qui s'intéresserait à ce qui est préoccupant au lieu de ne se préoccuper, comme beaucoup, que de ce qui est "intéressant». Une critique dont l'initiative serait une critique et non à la commande ou à une prétendue "actualité".

Fondateur et rédacteur en chef de cette revue initialement publiée par la Société Française des Architectes, Sébastien Marot définit alors une ligne de conduite rédactionnelle, ainsi qu'une posture qui renouvelle avec intelligence et courage le principe du regard critique porté sur l'architecture et le paysage.

Cet engagement ne se dément pas tout au long des parutions ultérieures de la revue, chaque numéro étant attendu par tous ceux qui adhèrent à la qualité d'écriture et d'analyse, au regard et au ton de cette publication qui met à distance les paroles convenues, préférant l'engagement et l'argumentation fondée.

Autour d'une équipe rédactionnelle qui s'étoffe progressivement, la parole est donnée avec liberté à de jeunes diplômés, à des pigistes talentueux, à des géographes ou des philosophes, comme aux critiques reconnus, tous visiteurs et explorateurs des larges généalogies des paysages et des architectures.

Grâce à Sébastien Marot, Le Visiteur sait aussi faire passeur, s'ouvrant à des auteurs peu connus en France tel le fondateur de la revue américaine Landscape John B. Jackson, ou l'historien de l'urbanisme, André Corboz.

Ayant enseigné à l'Institut d'Architecture de Genève, à l'Ecole d'Architecture de Marne-la-Vallée et actuellement aux Etats-Unis, Sébastien Marot participe largement au renouvellement du regard sur la pédagogie de l'architecture, relevant ses liens fondamentaux avec la fabrication des paysages, l'ouvrant sur les "espacements" de la réflexion contemporaine.

C'est cet investissement personnel remarquable, où la rigueur accompagne la vivacité de la pensée, que l'Académie d'Architecture a souhaité honorer en lui décernant la Médaille de l'Analyse Architecturale."

On a pu apprécier les paroles de remerciements prononcées en public par Sébastien Marot, avec tout l'humour et la fine intelligence qui lui est propre, témoignant son émotion suscitée par l'importance de cette récompense, et notamment celle du fils à l'égard de son père, dans une complicité toujours attentive.

On se rappelle en effet le *Visiteur*, qui, du berceau à la maturité, en parallèle aux Tribunes, anima souvent les grands esprits de la SFA, trouvant en eux réciproquement amitié, reconnaissance et soutien.

La SFA ne manque donc pas de se joindre à l'hommage rendu par l'Académie d'Architecture, en adressant à Sébastien Marot ses vives félicitations.

L'Architecte est créateur

Xavier Arsène-Henry

L'architecte, avant toute manifestation de son Art, fait partie de ceux qui pensent. Par son intelligence, il met en activité son esprit. C'est alors qu'il a la faculté de se promener dans l'imaginaire en maîtrisant son rêve et de mettre en forme une idée. La pensée est un complexe inné du fond des âges, de culture tirée de l'environnement et de connaissances acquises. Ces sources s'intègrent dans l'acte de créer, acte spécifique de l'Humanité.

Mais au principal, l'Architecture comporte une activité créatrice aux prises avec l'exigence esthétique.

Le pont-aqueduc du Gard est d'abord beau. Ce n'est qu'ensuite que l'Architecture est un métier dont on apprend les règles pour répondre aux exigences techniques et se mettre au service de l'Autre. Le don du Beau, lui, ne s'apprend pas. On le reçoit. Dès l'enfance, on en pressent l'existence qu'il est essentiel de laisser s'épanouir par la suite.

L'intelligence de la Beauté ne peut s'exprimer que dans la liberté, en dehors des contraintes familiales, sociales ou politiques. Car le Pouvoir, qu'il soit celui des traditions, des élus ou de l'argent, altère la pensée de créer.

Un architecte, digne de ce nom, n'est ni un porte-plume, ni un valet à qui on se contente de dicter les conditions d'une réalisation en lui concédant, en fin de parcours, la faculté de "beautifiser" le résultat avec quelques fioritures, ce qui explique la prolifération, en ces temps, de la laideur et de la médiocrité.

Parce qu'avant tout, l'architecte est un artiste, son client occasionnel est un accident dans la recherche de toute sa vie. Si le client est intelligent, ce qui arrive, ayant la liberté de choisir son maître d'oeuvre, il ne se contente

pas de retenir celui qui ne sait que «bien faire» et dont la compétence technique est reconnue par ses diplômes. Le client retient aussi l'architecte qui lui propose la beauté de la forme, ressentie avec émotion, devant l'assemblage de la construction proposée. On ne choisit pas un homme, on choisit l'oeuvre d'un homme.

C'est pourquoi, il est important, pendant les années d'enseignement de l'Architecture et durant toute la vie d'exercice de cet Art, de fonder sa recherche sur la présentation de projets lors de concours, dans une saine compétition.

Il est important de participer à des concours car, lorsque l'on est retenu parmi d'autres projets, c'est bien une oeuvre qui a été choisie pour répondre aux obligations du programme mais aussi par respect de l'idée qui l'a fait naître.

Alors cet architecte, lors de l'exécution, peut en demander la réalisation en conformité avec sa proposition et s'opposer, à bon droit, à une remise en cause par l'administration, le Pouvoir ou le promoteur dont le rôle n'est pas de créer mais d'aider à créer.

Bonnes vacances à tous !